

résumé sur les évolutions du calendrier associé à l'accord sur l'assurance chômage

La mobilisation continue et doit s'amplifier contre le projet d'accord unedic. Avec ou sans emploi nous sommes tous concernés. Il est question de solidarité interprofessionnelle ! Ce sont nos droits à tous qui sont ici encore détruits. Ce projet s'inscrit dans une logique européenne gouvernée par les grandes entreprises : diminuer la protection sociale pour obtenir une main d'œuvre corvéable à merci ; augmenter le nombre de travailleurs pauvres !

Les prochains grands rendez-vous sont le 14 et le 17 mai (préavis de grève).

Vous trouverez d'autres dates dans l'agenda [sur le site de Sud Culture Solidaires](#)

Arrangements entre amis.

Le mardi 29 Avril le bureau de l'Unedic devait se réunir pour examiner le texte de l'accord du 22 Mars (en pièce jointe) transposé en réglementation – transposition qui risque fort d'augmenter encore la restriction des droits sous prétexte de « simplification ».

Il a été annulé, afin de laisser le temps des petits arrangements entre amis avant les rdv officiels !

<http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0203460558326-intermittents-sous-pression-le-patronat-et-les-syndicats-ont-corrige-leur-copie-666710.php>

Arrangements qui ne changent rien à la destruction

▪

Tout est fait pour que les luttes ne soient pas médiatisées. Celle concernant l'indemnisation chômage ne fait pas exception à la règle. Il est parfois question des intermittents, avec une volonté de restreindre l'idée du mouvement à quelques « artistes », alors même que les intérimaires, autres chômeurs et salariés se coordonnent pour combattre cet accord. Il n'est surtout jamais relayé que la lutte est plus globale, contre l'agrément de la convention dans son ensemble, contre le projet politique transparaissant dans cet accord.

La ministre de la Culture pensait qu'il suffirait de modifier un élément de l'accord (imposant un important différé d'indemnisation aux intermittents, qui plus est moins pénalisant pour les gros salaires !) pour calmer l'opposition à cet accord. Des discussions de couloirs ont eu lieu entre les signataires de l'accord pour apporter des modifications aux annexes 8 et 10 – continuant donc des pratiques aussi peu loyales que le contexte dans lequel l'accord du 22 mars a été signé.

La CGT spectacle a rendu public le **projet de texte des futures annexes 8 et 10** ... tombé du camion (en pièce jointe)

Ils s'agit visiblement d'un brouillon, contenant uniquement des modifications glissées au milieu de l'ancienne réglementation. On y voit néanmoins que, par rapport à l'accord du 22 mars, le différé a été modifié à la marge pour annuler la formule favorable aux gros salaires – en baissant parallèlement le plafond de cumul salaires et allocations.

Ce changement ne modifie en rien la logique de cet accord qui veut détruire les annexes c'est à dire les règles spécifiques adaptées à des pratiques d'emploi discontinues.

Prochain rdv officiel

Une réunion vient d'être annoncée pour le **mercredi 14 mai** à

17H au Medef afin de « relire » le projet de convention qui sera ensuite soumis à l'agrément du ministère du Travail.

Ce sera **une journée nationale de mobilisation** avec, à Paris, une manifestation à 15h depuis le ministère du Travail jusqu'au siège du Medef.

Les suites...

La CGT s'oppose à cet accord, la CGC devrait également conserver son opposition. Cela va obliger le ministre du Travail à motiver son agrément .. et laissera du temps pour amplifier la lutte !!

Pour la descriptions des étapes de la procédure voir :

<http://www.ac-chomage.org/spip.php?rubrique251>

Il est donc toujours question de mettre la pression pour empêcher l'agrément de cet accord. Une grande journée de mobilisations, grèves, actions aura notamment lieu le Samedi 17 Mai. Un appel à la grève a été lancé par la coordination nationale des précaires, chômeurs, intermittents, intérimaires. C'est également une journée européenne des alternatives et des résistances, ainsi qu'une journée de marche pour la culture

<http://www.je-marche-pour-la-culture.org/>

A noter également un autre décalage :

Si l'accord est agréé...

Il était prévu qu'il s'applique au 1er Juillet, mais en précisant que certaines règles pourraient n'être mises en place qu'au 1er Octobre en raison des difficultés de mise en œuvre.

Il est maintenant question que la mise en application de l'ensemble de la convention soit remise au 1er Octobre 2014.

Aux intermittents

Les intermittents s'étaient largement mobilisés quant il a été question que les annexes 8 et 10 disparaissent. Un grand nombre d'entre eux a malheureusement été « rassuré » par la disparition de ce scénario catastrophe. Mais si nous laissons faire, cette disparition sera la prochaine étape.

Et, si le projet est agréé, cette disparition arrivera vite puisque l'accord prévoit une « concertation » avant la fin 2014. On nous dira que les intérimaires ont fait des efforts, que les techniciens sont proches des intérimaires... et peu à peu la destruction continuera.

Faisons entendre à tous les intermittents qu'il est nécessaire de se mobiliser dès aujourd'hui.

Et aux autres

Faisons entendre à tous – avec ou sans emploi – qu'il est nécessaire de se mobiliser contre un accord qui pousse toujours plus loin la logique de précarisation. Chômeurs moins bien indemnisés signifie salariés plus contraints à la flexibilité, à l'obligation d'accepter des boulots moins bien payés, dans des conditions de travail sans cesse dégradées.

Parallèlement l'inspection du travail et le droit syndical sont attaqués. Tout est fait pour briser les solidarités et les possibilités de revendiquer nos droits (ce qu'il en reste !), en bref pour avoir une main d'œuvre corvéable à merci.

Parce qu'un autre monde est possible avec une autre répartition des richesses, avec des vrais dispositifs de solidarité, faisons entendre nos revendications, amplifions la mobilisation, luttons !